

MENSUEL

SEPTEMBRE

Nouvelle série - N° 91 - PRIX : 0,15 NF

Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE CFTC - 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)

N'EN DÉPLAISE AU PREMIER MINISTRE

par Laurent LUCAS

L Premier Ministre vient, suivant la formule maintenant rituelle, de s'adresser au pays dans une allocution radio-télévisée pour constater que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes économique et social... et aussi pour s'élever contre ce qu'il considère un défaut national... en l'occurrence, on s'en serait douté, la revendication !

Les réactions syndicales ne se sont pas fait attendre, cela va de soi, et notre organisation faisait connaître son point de vue dans le communiqué du 31 août que vous lirez plus loin.

En effet, certaines mises au point méritaient... quand même... d'être faites : L'essor économique (dont on parle tant) même ramené à de plus justes proportions, n'est-il pas dû pour une bonne part aux efforts des travailleurs ?... Et la politique du Gouvernement, n'a-t-elle pas mieux servi les capitalistes que les masses ouvrières et paysannes ?

Comment alors ne pas réagir contre des affirmations du genre suivant : Tous les travailleurs ont bénéficié d'un pouvoir d'achat accru... La progression des prestations familiales a été constante...

Que fait-on alors des centaines de milliers de travailleurs qui ne dépassent pas le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti et qui n'ont connu en 1960 qu'une augmentation de 2,3 % ?

Que fait-on aussi des familles ouvrières dont les prestations familiales sont calculées sur un salaire de base encore inférieur de 25 % au S.M.I.G. ?

Que fait-on encore de la hausse des prix intervenue en juillet-août et risquant, si elle se poursuivait, de réduire à néant les résultats obtenus.

La revendication est un Défaut National, a déclaré le Premier Ministre... Pour la C.F.T.C., cela s'appelle une qualité et même un devoir... Il suffit pour cela de rappeler que les augmentations de salaires arrachées au patronat pendant les six premiers mois de 1961 sont dues à l'action vigoureuse des organisations syndicales et... surtout pas à la lettre fameuse du Premier Ministre au Patronat.

Alors, bien sûr, la C.F.T.C. et ses organisations affiliées poursuivront fermement leur action pour que ce soit vraiment l'ensemble des travailleurs qui puissent effectivement obtenir leur part de la prospérité nationale, et d'abord les plus défavorisés, les petits salariés, les gens âgés, les familles ouvrières... ainsi que l'ensemble des secteurs de l'activité nationale, qu'il s'agisse du secteur privé mais aussi de la fonction publique et des entreprises nationalisées.

Enfin... la C.F.T.C. peut se permettre quand même de dire, qu'en matière de défense de l'intérêt national, elle n'a pas de leçon de civisme à recevoir de quiconque !

Lorsqu'il s'est agi de la défense des libertés et de la République, est-ce que ce ne sont pas les organisations syndicales ouvrières et les travailleurs qui se sont manifestés les plus actifs et les plus résolus ?... N'en déplaise à Monsieur le Premier Ministre...



Dans tous les secteurs, les salariés sont décidés à imposer le rendez-vous de rentrée !

La C.F.T.C. a préparé la "bataille" de la rentrée

JUILLET et août ont été marqués par trop de problèmes, tant sur le plan international que sur le plan intérieur, pour que les Français et, en particulier les salariés, puissent avoir vraiment profité de leurs vacances.

Aujourd'hui, la rentrée commence, et, après avoir constaté que, pendant son absence, le coût de la vie a subi une hausse inquiétante et s'apprête à continuer en septembre, le travailleur se retourne vers son salaire.

À rien, rien n'a changé : les problèmes demeurent, graves toujours, angoissants dans certains cas.

PROBLÈMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : Après l'accord sur le minimum de rémunérations (au 1^{er} juillet), LES FONCTIONNAIRES attendent que le gouvernement tienne ses promesses et discute, en septembre, de la nouvelle grille des salaires, des rémunérations de début de carrière, de l'échelle hiérarchique.

PROBLÈMES DANS LE SECTEUR NATIONALISÉ : LES MINEURS attendent l'augmentation de 1 % prévue au 1^{er} sep-

tembre et la discussion de la mise en ordre de l'échelle hiérarchique. LES AGENTS E.D.F.-G.D.F. ont, une nouvelle fois, défendu leurs revendications devant le ministre de l'Industrie et, eux aussi, se refusent à patienter plus longtemps pour qu'elles soient satisfaites, LES CHEMINOTS n'entendent pas que le gouvernement laisse de côté le problème de leurs salaires...

PROBLÈMES DANS LE SECTEUR PRIVE : Si des augmentations ont été obtenues ici ou là, pendant le premier semestre 1961 (de l'ordre de 3,5 %), bien des revendications continuent à se poser et plusieurs secteurs se trouvent toujours particulièrement défavorisés.

On voit que, sur le seul plan des salaires, le tableau de cette rentrée se révèle bien sombre, au moment où, sous les charges nouvelles (charges militaires, réintégration des Français d'Afrique du Nord, crise paysanne, etc.), le gouvernement s'apprête à pratiquer une politique de rigueur financière.

Mais les travailleurs ne veulent pas être les seuls à faire des sacrifices et à partir de l'austérité annoncée, alors que, depuis plusieurs années et de promesses en promesses, ils attendent. Si le gouvernement fuit ou condamne à l'avance le rendez-vous de rentrée, les salariés l'imposent à la force des poings. La « bataille » sociale de la rentrée sera dure, sans doute, mais depuis plusieurs mois déjà, la C.F.T.C., ses dirigeants, ses militants, ses adhérents l'ont préparée.

20 septembre...

SECOND NUMÉRO

EN HÉLIO

de "Syndicalisme Magazine"

COMME CELUI DE MAI

— 28 PAGES —

Hâtez-vous de le commander !

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

ÉDITORIAL

Pour bâtir la Paix

par Jean MAIRE, secrétaire général

A U moment où s'effectue la rentrée de septembre, l'horizon national et international s'est encore assombri.

Les mois de juillet et d'août ont été chargés en mauvais événements : nouvelle suspension des pourparlers officiels entre Gouvernement français et G. P. R. A., recrudescence des attentats activistes et nationalistes, fin de la trêve, situation à Bizerte et problème de Berlin.

A travers de tels faits, comment le climat politique pourrait-il ne pas se détériorer en France et en Algérie, entre l'Occident et l'Orient ? Comment la paix pourrait-elle ainsi revenir où elle n'est plus et ne pas disparaître où elle existe ?

La paix ne se construit pas par la force des armes. Elle ne s'obtient pas non plus en laissant des activistes et des officiers rebelles préparer des putschs pour s'opposer à la politique d'autodétermination ratifiée par le peuple français.



Nous voulons la coexistence dans la justice et la fraternité des hommes de tous les pays
(Notre photo : la porte de Brandebourg, à Berlin)

La paix ne réside pas davantage dans l'étouffement des libertés, dans la dictature. Elle ne s'élaborera pas sur le mensonge, la haine ou la crise politique.

Elle ne naîtra pas non plus de mesures spectaculaires ; les descentes dans la foule, les distributions de poignées de mains — si elles relèvent de la psychologie des foules — ne sauraient être efficaces à la construction de la paix. De même, l'indifférence, voire le mépris portés à l'O. N. U. lorsqu'elle traite de problèmes touchant directement la France et son comportement, ne va pas dans le sens de la paix. Pas davantage le fait de s'appuyer sur un article de Constitution pour essayer d'appliquer des solutions personnelles et n'attacher aucun intérêt aux avis et suggestions émanant de forces existant dans le pays, telles les organisations syndicales ouvrières, relève d'une conception trop étroite et trop prétentieuse pour être susceptible d'accélérer la paix.

Messieurs qu'il est convenu d'appeler les grands de ce monde, sachez que les peuples en ont assez de vos querelles permanentes et de vos options politiques qui l'emportent sur le respect de la vie humaine.

De grâce, cessez vos simagrées, abandonnez vos questions de prestige et d'amour-propre, et les solutions de nombreux conflits seront facilitées et une des principales causes de guerre aura disparu.

Comprenez aussi, pendant qu'il est encore temps, que les pays du tiers-monde, qui se libèrent de la colonisation, ont besoin des nations riches et industrialisées. Ces dernières se doivent d'apporter aide à ces pays et ceux-ci sont en droit de l'attendre, de l'exiger, mais encore faut-il que ce soutien soit désintéressé. Toute aide visant à une néocolonisation, possible aussi bien de la part de la Russie et ses satellites que des autres nations, serait une nouvelle atteinte à la dignité de ces Etats et une menace supplémentaire à la paix internationale.

Nous voulons le silence des armes, mais aussi la coexistence dans la justice et la fraternité des hommes de tous les pays, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest et quelle que soit leur race ou leur couleur.

Une telle paix ne peut s'obtenir autrement que par un effort de compréhension réciproque conduisant à des négociations directes, loyales et sincères.

Cette paix réelle que nous voulons, les travailleurs et leurs familles la désirent ardemment et sauront œuvrer avec nous à son élaboration. C'est pourquoi notre C. F. T. C. Métaux, fidèle à la tradition du Mouvement Ouvrier Français et International, appelle tous ses militants, ses adhérents et les travailleurs, en cette période particulièrement difficile, à intensifier, dans le cadre de ses directives, toute action susceptible de favoriser l'aboutissement de la paix en Algérie et dans le monde.

A L'ACTION !

RENDEZ-VOUS D'OCTOBRE

— Octobre est un mois pénible pour la majorité des budgets ouvriers : c'est le retour des congés, c'est aussi la rentrée scolaire et le seuil de l'hiver ; plus que d'autres, les familles ouvrières appréhendent ce rendez-vous.

Aux dires de nos gouvernements, 1961 devait être une année sociale ; comme nous sommes partis, elle sera pour le moins une année de problèmes sociaux.

— *Renforcer l'action syndicale*, telle doit être notre attitude et il nous faut rappeler quelques-unes de nos revendications déjà exprimées lors de nos journées d'action revendicative d'avril et de juin derniers, et notamment :

— Augmentation des salaires et appointements (et

cela d'autant plus que la hausse des prix continue).

— Réduction de la durée du travail et retour progressif vers les 40 heures.

— 4^e semaine de congés payés : certaines entreprises l'ont accordée en 1961 ; il faut qu'en 1962 ce soit l'ensemble des métallurgistes qui en bénéficié.

— *Défendre les droits syndicaux* : il est fait mention, dans ce journal, des atteintes à la liberté syndicale ; il nous faut travailler à renforcer le droit syndical, garantie essentielle pour la défense des travailleurs.

— *Faire aboutir les réformes économiques* : au travers de l'action paysanne, une vieille revendication C.F.T.C. est apparue : celle

de la réforme des circuits de distribution.

Par ailleurs, comme le déclarait un responsable syndical paysan :

« Le malaise paysan ainsi que la crise économique du pays mettent en évidence la nécessité pour les Pouvoirs publics de promouvoir sans tarder une planification démocratique. »

Notre action n'est pas simplement une action de « mécontents » elle est, avant tout, une volonté de progrès social et de mise en place de structures qui permettent à la fois le maximum de libertés et de bien-être.

Tel est le sens de l'action que nous aurons à mener dans les semaines qui viennent, en plus de l'action indispensable pour la Paix et la défense des libertés..

Chroniques de vacances

La reprise du travail n'incite pas spécialement à l'effort intellectuel, cette chronique sera simple, se contentant de passer en revue quelques-uns des faits divers qui se sont déroulés alors que vous taquiniez le gounion, vous délectiez du petit cru du pays et oubliez un peu vos soucis quotidiens.

PROMOTION SOCIALE

M. Decoust, ancien inspecteur du Travail chargé des affaires sociales aux Houillères du Nord et actuellement chargé des relations avec les syndicats au Cabinet du Premier Ministre, vient d'être nommé « délégué général à la promotion sociale ».

« La Vie Française » précise que J. Decoust a 3 milliards pour stimuler la promotion sociale et qu'il est incollable sur les meubles anciens.

Au moins, en ce qui concerne M. Decoust, on ne pourra pas dire que la promotion sociale ne donne pas rapidement de résultats !

CONFLITS DU TRAVAIL

D'après la « Revue Française du Travail », en 1960, 1.069.958 journées de travail ont été perdues du fait de grève, dont 33.419 dans la production des métaux et 452.742 dans les industries mécaniques et électriques.

Ca hargne, ça grogne et ça rogne ! Hélas (trois fois).

« Très bon bilan économique » titrait le journal « Les Echos »



Heureusement que chacun sait que ce Parlement, dont notre Léon national fait partie, est vraiment représentatif du pays. Quant à l'efficacité !...

LE BONHEUR !

Une délégation de responsables C.G.T. s'est rendue en juillet en Hongrie et a rendu compte de ce voyage dans « Le Peuple », du 1^{er} au 15 août. Ils étaient partis, disent-ils, avec une certaine appréhension car « Il n'est pas possible pour un Français qui part en Hongrie d'ignorer « les calomnies lancées sur ce pays, de ne pas se souvenir des événements de novembre 1956 où le peuple hon-grois a failli perdre ce qui est aujourd'hui la source de son bonheur ! »

Sans commentaire !

LES 4 SEMAINES DE CONGÉ

Au hasard des contacts, nous avons pu constater que nombre de vacanciers bénéficiaient déjà des 4 semaines de congé. Bon présage pour l'an prochain, l'action syndicale aidant, nous pouvons penser qu'en 1962 l'ensemble des salariés de la Métallurgie bénéficiera des 4 semaines.

C'est en tout cas ce que je souhaite à tous.

JEAN-PIERRE.

ATTENTION !

Le 20 Septembre paraîtra

“SYNDICALISME-MAGAZINE”

28 pages - Héliogravure

... COMME CELUI DE MAI !

Hâte-toi de

passer commande !

Tu es syndiqué C.F.T.C. - MÉTAUX

et tu lis la « Voix des Métaux »

c'est excellent !

Mais si, en plus

tu PASSES la « Voix des Métaux »

à un camarade de travail,

tu le FAIS SYNDIQUER à la C.F.T.C.

c'est encore mieux !

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX



L'ACTION PAYE... A LA PILE LECLANCHÉ

(Chasseneuil de Poitou)

LA situation des travailleurs de la Pile Leclanché (60 % de femmes) a ceci de remarquable, que les salaires y sont extraordinairement bas (beaucoup gagnent de 280 à 320 NF. par mois) et les conditions de travail déplorables, alors que l'industrie des piles est florissante et que l'usine fait partie du trust C.G.E. qui est le premier de la construction électrique française. Mais la spéculation sur la faim et le chantage au chômage dans une région essentiellement agricole, jouent ici leur plein effet.

Dans cette entreprise, le taux de base pour les O.S. est de 1,28 NF auquel s'ajoute une prime moyenne de 33 % donnant un salaire de 1,70 NF de l'heure. Pendant longtemps, un nombre considérable d'heures supplémentaires a été accompli (certaines quatorzaines ont compris 180 heures de travail).

L'action dans cette entreprise, où la C.F.T.C. est majoritaire, a commencé en juin par des arrêts de travail de courte durée. Les syndicats réclamaient un salaire de base de 1,55 NF et une prime garantie de 30 % au minimum.

Une nouvelle grève de deux heures a eu lieu le 7 juillet. Elle se transforma en grève générale. Cette grève fut marquée par différentes manifestations : meetings, défilés dans les rues de Poitiers, contacts avec le préfet et les maires de la région.

Après sept heures de discussion, le 13 juillet, les travailleurs obtinrent largement satisfaction : la direction s'engageait à ce qu'aucun salaire ne soit inférieur à 2 NF de l'heure, et accordait une prime de vacances.

Le travail a repris le 17 juillet, dans l'enthousiasme du succès obtenu.

UNE CONVENTION A LA SOCIÉTÉ MÉCANOGRAPHIQUE JAPY

UNE convention d'entreprise, en discussion depuis plusieurs mois, a été signée en juillet. Elle prévoit notamment des dispositions intéressantes en matière de droit syndical (par ex. attribution d'un crédit de 15 heures par mois aux organisations signataires), de procédure disciplinaire, etc. L'étude de la qualification des postes de travail sera menée d'un commun accord entre la direction et les organisations signataires. L'accord prévoit l'attribution d'une somme de 500 NF pour l'indemnisation des pertes de salaires subies par les bénéficiaires du congé éducation.

ACCORDS DE SALAIRES

DEPUIS la mi-juin, quelques accords de salaires ont été signés.

■ Valenciennes - 1^{er} juillet : Métaux : M 1 : 174 ; OP 3 : 254 ; sidérurgie : 175 - 256.

Les ouvriers au rendement bénéficient d'une garantie minimum supplémentaire de 10 %.

De plus, un huitième jour férié payé est acquis, et pour les mensuels la valeur du point a été fixée à 243.

■ Bas-Rhin - 1^{er} juillet, 183-260, soit une augmentation de 5,2 %

par rapport au dernier accord du 1-12-60.

Par ailleurs, les ouvriers au rendement bénéficient d'une garantie de 17 % au lieu de 13,5 %, la prime de congé est portée de 40 NF à 60 NF et 6 jours fériés seront payés au lieu de 5.

■ Moubeuge - 24 juin - Métaux : 175 - 252, sidérurgie : 176 - 257. 7 jours fériés payés au lieu de 6.

Les ouvriers au rendement ont une garantie minimum supplémentaire de 10 %.

■ Doubs-Sud, 1^{er} août : 172-250

Pour les mensuels, la valeur du point varie de 240, au-delà du coefficient 190 à 253 au coefficient 115.

Un avenant de classification a également été signé.

A TURBOMÉCA

(Bordes)

LE DIRECTEUR

PASSE

A L'ATTAQUE !

SATISFAIT de voir le pourcentage des abstentions s'accroître légèrement lors des élections de délégué du personnel, le directeur de l'usine a fait afficher la note suivante le 24 juillet dernier :

« Les récentes élections à la délégation du personnel ont démontré de manière éclatante qu'une large fraction du personnel prenait progressivement conscience des résultats néfastes de l'action de certains délégués. »

« En conséquence, j'ai décidé, pour commencer, d'attribuer une prime individuelle et exceptionnelle, avant la fin du mois, prime dénommée « Carotte qui fait avancer l'âne » par les signataires du tract du 6 septembre 1960.

« Ceux qui ne sont pas d'accord avec l'attribution de ces primes peuvent les retourner au Service du Personnel qui les versera à des œuvres de bienfaisance extérieures à la société. »

« Le Président
Directeur général :
J. SZYDLOWSKI. »

Bien entendu, ce n'est pas cette tirade qui empêchera la C.F.T.C. de mener une action énergique pour la défense des droits des travailleurs et pour des salaires valables.

L'OSCAR 1961 AUX ÉTABLISSEMENTS SIMON

LA presse a signalé que M. Baumgartner avait présidé la distribution solennelle des 4 Oscar 1961 de l'exportation.

Les établissements Simon Frères, de Cherbourg, nous dit-on, ont obtenu l'Oscar de la meilleure entreprise exportatrice réservé aux entreprises de 51 à 500 cuviers : cette entreprise a fait rattraper en 5 ans un retard de 20 ans sur nos concurrents allemands.

Quant à nous, nous décernons l'Oscar syndical 61 aux ouvriers des Etablissements Simon qui, fin mai, ont rejoint en bloc les rangs de la C.F.T.C. et, en obtenant entre autre, de 0,14 à 0,22 NF de l'heure d'augmentation après plusieurs grèves, ont rattrapé en quelques jours un retard de plusieurs années.

RÉUNIONS ET SESSIONS

LA IV^e inter-C.S.F. : 26 militants des sections syndicales de Levallois, Malakoff, Corbeville, Cholet et Saint-Egrève se sont réunis à la Pentecôte à Saint-Egrève pour étudier ensemble les problèmes posés à l'action syndicale au sein de ce trust qui groupe 20.000 travailleurs de l'électronique.

Depuis mai dernier, la durée hebdomadaire du travail, à l'intérieur du groupe, a été réduite d'une heure sans diminution de salaire, cependant l'indemnité n'est pas versée en cas d'absence.

Radiotéchnique : Dans le cadre de l'action menée contre les cadences abusives pratiquées par cette société, des journées d'études destinées aux militants de cette entreprise se sont successivement tenues à Chartres, Caen et Dreux, avec la participation du C.I.E.R.P.

Branche navale : Les responsables C.F.T.C. des différents chantiers se réuniront à Saint-Nazaire les 29-30 septembre et 1^{er} octobre. Une délégation intersyndicale C.F.T.C.-C.G.T. et F.O. a été reçue le 5 juillet par la Chambre syndicale des Constructeurs de Navires.



U.P.C.M.I. : les sidérurgistes lorrains sont descendus dans la rue !

LA SIDÉRURGIE DE L'EST, BOUGE !

Le sidérurgiste lorrain est d'un type peu extérieur, mais quand il descend dans la rue, ça fait du bruit... C'est ce qui s'est passé lors du conflit de l'U.C.P.M.I. à Hagondange (Moselle) qui compte près de 8.000 ouvriers, au mois de juin dernier. Événement pourtant important qui n'a pas eu l'air de retenir l'attention de la grande presse. A moins que celle-ci n'ait eu des consignes de silence, ou des ordres précis de la part du patronat tout-puissant dans cette région. Ou de la part du gouvernement, car ces événements se sont déroulés quelques jours avant la visite du Président de la République en Lorraine !!!

DEROULEMENT DE L'ACTION

Depuis janvier qu'un cahier de revendications était déposé, les lamineurs de l'U.C.P.M.I. attendaient qu'une réponse positive soit donnée à leur demande. Le 15 mai, ils ont donc décidé de passer à l'action, d'abord deux heures de grève par poste et par jour, puis trois, puis rapidement cinq et six heures de grève par poste. Le reste de l'usine est vite paralysé par cette grève ; aussi la direction met en chômage partiel plus de la moitié du personnel.

Après quatre semaines de cette forme de lutte, la direction ne voulant toujours pas lâcher, la C.F.T.C. a demandé aux lamineurs de durcir leur lutte et à l'ensemble des ouvriers de l'usine de passer à l'action : alerte à toute la population, grève totale de l'usine, meetings devant les grands bureaux, défilés dans les rues, blocage de la circulation sur la route nationale Metz-Luxembourg pendant plusieurs heures et à plusieurs reprises. La température est vite montée et la direction, après une semaine de cette épreuve de force, lâchait 11 francs de l'heure de moyenne aux 300 lamineurs avec rappel de 8 francs depuis le 1^{er} mars et 5 francs depuis le 1^{er} janvier.

POUR UN PROGRAMME D'ACTION

Il est vite apparu dans ce mouvement que seule la C.F.T.C. était décidée à mettre le paquet et que ceci n'était qu'un avertissement. En effet, la C.F.T.C., qui tient, plus que tout autre, à ce que les travailleurs obtiennent satisfactorialement à leurs revendications légitimes, se rend compte que face à un patronat riche et uni, dans une industrie en ex-

pansion continue, seule l'action vigoureuse et organisée des travailleurs sera efficace. C'est pour cela que le Conseil régional C.F.T.C. a mis au point et proposé à la C.G.T. un programme d'action à long terme. Action portant sur des grèves tournantes d'usines et se développant vers un durcissement qui doit aller en s'amplifiant jusqu'à ce que les patrons accordent enfin satisfaction aux revendications essentielles qu'ils ont refusées par la discussion en réunions paritaires.

Les travailleurs sont, dans une large proportion, d'accord avec ce programme d'action, car ils en ont assez des grèves de chantier d'une ou deux heures, ou des grèves régionales de vingt-quatre heures. Ils se rendent compte que, face à un patronat organisé et uni, il faut une classe ouvrière unie, dans une action organisée. Face à une industrie régionale ou nationale florissante, il faut une action régionale ou nationale de cette industrie. Face à un patronat riche, il faut une action persévérente et de longue durée si besoin. Mais, pour cela, il faut organiser cette action de manière qu'elle coûte plus chère aux patrons qu'aux travailleurs.

Il faut que cette action soit efficace : la C.F.T.C. veut cette efficacité, pas seulement par des discours ou sur du papier, mais en FAIT. Elle travaille pour cela et a fait des propositions concrètes en ce sens aux autres syndicats. C'est à ce prix que les sidérurgistes de l'Est obtiendront satisfaction.

René CAREME.

Marc THIERRY

Notre camarade, Marc Thierry, secrétaire de la section syndicale de la SILEC à Montereau (S.-et-M.), est décédé accidentellement le 8 août. Il était aussi président du syndicat des Métaux de Montereau et membre du conseil de la branche « Fils et Câbles ».

Il était âgé de 29 ans seulement.

Avec lui disparaît un militant de valeur, et qui n'avait que commencé à donner la mesure de ses possibilités.

Notre Fédération assure sa femme de toute notre sympathie à l'occasion de cette perte cruelle.

LE Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de
« VOIX DES MÉTAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans

20 SEPTEMBRE : UN GRAND “SYNDICALISME - MAGAZINE” en HÉLIAGRAVURE !

CHAQUE SYNDICAT DOIT FAIRE LE MAXIMUM POUR PASSER SA COMMANDE SANS TARDER, POUR PREVOIR UNE DIFFUSION MASSIVE AU DEBUT DE L'ANNEE SYNDICALE.

HATEZ-VOUS !

LA DIRECTION DU "FIL ISOLE MODERNE" BAFOUE LA LIBERTÉ SYNDICALE...

«DANS CINQ ANS, LA C.F.T.C. SERA RAYEE DE F.I.M.» ! C'est ainsi que M. Michaillard, le directeur administratif du Fil Isolé Moderne avouait en décembre 1958 aux représentants de la C.F.T.C. ses véritables intentions.

Il faut dire que la C.F.T.C., implantée depuis peu de temps dans l'entreprise, s'attaque aux véritables problèmes...

UN SIMPLE FAIT :

Le 20 octobre 1960, lors d'une réunion de productivité, notre camarade Roger Pracchinetti, alors délégué du personnel C.F.T.C., faisait remarquer à la Direction que l'augmentation du tonnage produit DECOULAIT POUR UNE PART DE L'ACCROISSEMENT DES COMMANDES et non pas uniquement de la réorganisation des ateliers comme elle le prétendait.

D'ailleurs, la Direction émettait la même opinion en l'ECRIVANT DANS LE BULLETIN INTERIEUR du 4^e trimestre 1960.

Pour la Direction, vérité ou non, il est inadmissible qu'un membre de l'entreprise donne officiellement son avis, et à plus forte raison lorsqu'il est délégué du personnel.

La politique sociale de la Direction F.I.M. se résume ainsi :

— NOS OUVRIERS, NOS EMPLOIÉS, NOS CADRES SONT LA POUR PRODUIRE MOYENNANT UN SALAIRE (QU'ON DIT ÉLEVÉ) ET NON PAS POUR DONNER LEUR AVIS.

— Quant aux délégués du personnel, aux membres du C.E. et aux syndicats, il leur faut, pour que tout aille bien, acquiescer à tous les points de vue de la Direction.

PREMIERE OFFENSIVE

ROGER PRACCHINETTI EST MÛTE A 600 MÈTRES DE SON LIEU DE TRAVAIL.

Le 24 octobre 1960, notre camarade (délégué du personnel), convoqué par la Direction (représentée en cette circonstance par trois directeurs (seulement !) se voit refuser l'assistance d'un délégué. L'entretien, paraît-il, avait un caractère privé. On lui précise qu'il est déplacé à 600 mètres, dans un autre établissement du même groupe, étant donné son esprit « subversif » et on ajoute que cette subversion d'esprit est l'aboutissement, de son esprit syndical. Le Président-Directeur Général déclare : « LE GOUVERNEMENT MET EN PRISON CEUX QUI NE SONT PAS D'ACCORD AVEC LUI SUR SA POLITIQUE EN ALGERIE », puis, comme notre camarade demande si on le met en prison, il lui explique : « NON, PAS EN PRISON ! MAIS C'EST UN ELOIGNEMENT POUR ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES OUVRIERS ». Et la Direction ajoute : « UNE FOIS QUE VOUS SEREZ PARTI, TOUT IRA MIEUX A F.I.M. »

Le 26 octobre 1960, la Direction explique au Comité d'Entreprise que le poste de Roger Pracchinetti est supprimé... C'était le motif de la mutation.

Ceci n'empêchait pas que la même Direction déclarait officiellement, le lendemain, au cours d'une réunion du C.E. d'une filiale, que Roger Pracchinetti avait été déplacé parce qu'il n'avait pas été d'accord avec les principes de travail de la Direction.

Il est également intéressant de relever que le 27 FÉVRIER 1961 en réunion de C.E. à F.I.M. le DIRECTEUR TECHNIQUE PRÉCISAIT LES FONCTIONS DU CHEF D'ÉQUIPE QUI REMPLACAIT ROGER PRACCHINETTI DANS SON POSTE... (soi-disant supprimé).

Écartant les explications contradictoires, mensongères et parfois stupides de la Direction, l'Inspecteur du Travail dressait un procès-verbal à l'encontre du Président-Directeur Général de F.I.M. pour entrave à l'exercice du mandat de délégué, en indiquant notamment : « Cette mesure (la mutation), selon les dires non contestés des dirigeants, avait pour but d'éloigner M. Pracchinetti afin de supprimer tous les contacts qu'il avait avec les ouvriers. »

Pour sa part, l'Union des Métaux de Franche-Comté et du Territoire de Belfort se portait partie civile.

DEUXIÈME OFFENSIVE

ROGER PRACCHINETTI EST LICENCIE POUR REFUS DE COLLABORATION.

Le 18 avril 1961, la Direction convoquait notre camarade pour « LUI PARLER DE SA SITUATION ». On comprend que Roger Pracchinetti, par prudence, ait demandé que l'entrevue se déroule en présence d'un délégué de son choix. Pour cette seule raison de demande d'assistance, la Direction licenciait notre camarade en invoquant le « refus de collaboration ».

Il est d'ailleurs sans importance pour cette Direction (qui s'affirme « sociale ») que notre camarade soit marié et père de quatre enfants.

Le respect de la législation ne l'importe pas davantage. « LE COMITÉ D'ENTREPRISE, JE M'EN MOQUE, QUANT A L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, JE L'AVERTIRAI », déclarait le Président-Directeur Général.

En fait, le Comité d'Entreprise a été soumis aux plus vives pressions et au chantage.

— Afin d'obtenir un vote favorable au licenciement, la Direction s'est abaissée jusqu'à envoyer certains de ses serviteurs zélés, solliciter à domicile la voix des membres du Comité.

— Le 27 avril 1961, M. Michaillard proposait au C.E. de choisir : « LE MAINTIEN DES ACCORDS D'ENTREPRISE OU LE LICENCIEMENT DE ROGER PRACCHINETTI ». Trois fois, le Comité d'Entreprise a été réuni pour prendre position, et, chaque fois la Direction a manœuvré pour que notre camarade ne puisse pas se faire entendre.

— M. Michaillard, toujours lui, et toujours avec le même acharnement, n'hésitait pas à calomnier outrageusement notre camarade, en l'attaquant dans sa vie privée.

Devant le refus directorial de respecter la législation, le Directeur départemental de la Main-d'œuvre et du Travail dressait un nouveau procès-verbal.

MAIS LES TRAVAILLEURS RIPOSTENT

A travers notre camarade, c'est tout l'avenir de la classe ouvrière qui est mis en question.

— Fallait-il laisser aller les choses ?

— Fallait-il que les travailleurs de Delle, que notre camarade, que les organisations syndicales acceptent cette « collaboration » avec tous les actes autoritaires, déloyaux de la Direction F.I.M. avec les mensonges, la violation de la législation, avec cette politique dite sociale et qui, en fait, se traduit par un asservissement des salariés ?

— Fallait-il que le personnel de F.I.M. supporte sans révolte cette immonde proposition d'échange du licenciement d'un de leurs défenseurs contre le maintien des avantages sociaux QUI LEUR SONT DUS par les accords d'entreprise ?

— Fallait-il, enfin, que des travailleurs continuent à être traités comme des objets, des sujets, méprisés dans leur dignité humaine, parce que leurs estomacs sont remplis ?

Si la Direction de F.I.M. n'a pas conscience que chaque homme a sa dignité, sa valeur, les travailleurs, eux, le savent. Ils exigent et ils exigeront encore le respect qui leur est dû.

**DANS LE PROCHAIN
SYNDICALISME
HEBDOMADAIRE n° 846**
UNE INTERVIEW
de Maurice BOULADOUX
Président de la C. I. S. C.
après son séjour
A BERLIN
RETENEZ CE NUMÉRO

C'est pourquoi, le 4 mai 1961, répondant à l'appel des organisations syndicales C.F.T.C.-C.G.T.-C.G.T.F.O. de Delle, beaucoup de travailleurs participaient à un grand défilé clôturé par un meeting.

Il y avait là de quoi faire réfléchir le patronat d'ellos.

Ce fut un magnifique défilé de 800 mètres à travers la ville, pour se rendre à la salle des fêtes de Delle ; le meeting sur la voie publique avait été interdit.

Ce fut aussi un bel enthousiasme, lors du meeting, lorsque Jean Maire a mis les points sur les i.

Cela ne s'était jamais vu à Delle. Pour la première fois, ce que les travailleurs de la localité ressentaient depuis des années était exprimé publiquement. La vérité éclatait enfin...

D'autre part, l'action se poursuit en justice. Le tribunal d'instance de Delle, siégeant en matière prud'homale, a condamné le Président Directeur général de F.I.M. à verser à notre camarade toutes les indemnités réclamées par l'avocat. La Direction a fait appel, c'est son droit.

Par ailleurs, l'Union Métaux est intervenue auprès du Procureur de la République pour reprendre le dossier du premier procès-verbal qu'il avait classé. C'est chose faite. Le Président Directeur général de F.I.M. doit comparaître devant le Tribunal correctionnel de Belfort le 5 octobre.

La Direction de F.I.M. avait jugé notre camarade trop dangereux dans ses rapports avec les ouvriers. Elle craint surtout que les travailleurs, par le syndicat, prennent conscience de leur force. Elle cherche à tout prix à éliminer ceux qui risquent de leur faire prendre conscience de cette force et d'affirmer que la Direction n'est pas seule et ne fait pas tout, toute seule.

Une chose est certaine :

Maintenant les travailleurs de Delle ont pris conscience de leurs droits, de leur dignité et de leur force. Ils savent que le syndicalisme, capable de discuter des problèmes dans les entreprises, n'est cependant pas fait pour la collaboration avec un système qui avilit le monde du travail.

A DELLE COMME AILLEURS, la libération ouvrière est en marche.

220 TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION ONT FAIT GRÈVE A CAEN



Après trois jours de grève, les ouvriers et employés de la Société Dumont et Jaussaud, à Caen (épicerie en gros) ont obtenu un résultat positif car les augmentations « arrachées » vont de 8,15 à 19,51 % pour certaines catégories, cela sur les salaires réels. Devant un tel résultat, il semble que tout soit simple et qu'il n'y ait aucun commentaire à faire. Et pourtant...

Les travailleurs se sont trouvés devant des problèmes nouveaux.

Au lieu d'un employeur isolé, nos camarades se sont trouvés face à une réaction plus forte, celle d'un groupe de commerçants grossistes faisant partie de ce que l'on appelle les associations ou chaînes volontaires.

En l'occurrence, les travailleurs avaient à faire face à l'organisation du groupe « Promodis » résultant de la fusion du groupe volontaire Ami » rattaché par les Etablissements Halley Frères à la chaîne « Végé » et de quelques autres grossistes.

Il n'y avait donc plus de dialogue direct entre le patron et ses salariés en grève, mais un intermédiaire parlant au nom du groupe « Promodis » et incitant l'employeur à résister.

Légèrement étonnés au début, nos camarades, forts de l'appui d'un personnel

syndiqué à 90 % à la C.F.T.C., aidés par l'U.D. du Calvados et la Fédération de l'alimentation, durcissaient leur mouvement et décidaient de lutter jusqu'au bout en s'efforçant de mettre toutes les chances de leur côté.

Les entreprises adhérentes au groupe étaient alors alertées, les revendications popularisées, et un appel était lancé aux travailleurs de ces entreprises afin qu'ils rejoignent le mouvement.

Cette action était si positive, que les employeurs qui refusaient tout dialogue, avant la reprise du travail, se trouvaient obligés de se présenter au troisième jour de la grève devant l'inspection du travail et d'accepter la discussion.

Pendant le déroulement de celle-ci, les travailleurs défilait, banderoles C.F.T.C., à travers la ville de Caen, avec calme et détermination, pour venir sous les fenêtres de l'Inspection du travail, attendre le résultat de l'entrevue.

De 10 h. à 17 h. 30, les représentants de la section syndicale, de l'U.D. et de la Fédération, s'accrochèrent avec le représentant du groupe et, sous la présidence d'une inspectrice du travail dont il nous faut reconnaître le sérieux et l'objectivité, réussissaient à obtenir un résultat équivalent à 90 % de la revendication initiale.

Jeunes agriculteurs et ouvriers possèdent un but commun: UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES manifestations paysannes, survenues en juin dernier en Bretagne d'abord, dans l'ensemble du pays ensuite, marquent un tournant dans l'histoire agricole. Sans doute, dans le passé, avons-nous connu des préfectorés assaillis, des routes barrées, des hommes emprisonnés. Mais les raisons de ces troubles échappaient à une opinion publique mal informée. Et la réalité agricole, aux composants multiples, se réduisait à quelques idées simples : le bas de laine, les gros contre les petits, l'exploitation familiale rempart de la civilisation... Tout cela masquait les véritables difficultés et ne risquait guère de retenir l'attention, d'éveiller l'intérêt, de susciter l'inquiétude, de faire naître la solidarité.

Les jeunes contre le passé...

Mais, en cet été 1961, une jeune génération d'agriculteurs a permis qu'en termes nouveaux soient posés les problèmes agricoles, et les travailleurs du monde industriel, en lisant leur journal, en participant peut-être à des visites organisées d'exploitations, au hasard de la route des vacances, ont pressenti qu'un malaise économique et social était à l'origine des manifestations.

Ce que les jeunes syndicalistes agricoles ont tenu à souligner en cette période d'agitation, c'est l'inadaptation des structures de production et de commercialisa-

tion aux conditions de l'économie moderne.

Certes, il existe dans la France contemporaine une minorité d'agriculteurs qui met en valeur des exploitations aux sur-

exploitations non viables. Nous entendons par là que les superficies dont ils disposent, insuffisantes dans leurs dimensions, dispersées, morcelées, ne leur permettent pas d'utiliser rationnellement le progrès

par **Michel DEBATISSE**

Secrétaire général
du Centre National des Jeunes Agriculteurs



NON, MONSIEUR DEBRÉ votre discours n'a pas convaincu LES TRAVAILLEURS

LE Bureau Confédéral de la C.F.T.C. se réunira le 8 septembre pour décider des lignes d'action du Mouvement en fonction des divers éléments de la conjoncture présente.

Le discours du Premier Ministre du 29 août constituera sans nul doute un de ces éléments, sans en être, et de loin, le plus important.

En effet, ni le ton, ni le fond d'un discours, qui n'apporte par ailleurs rien de nouveau, ne sont de nature à convaincre les travailleurs de la « progression constante » de leur niveau de vie.

Les chefs de famille, les centaines de milliers de travailleurs rémunérés au S.M.I.G., les salariés des secteurs en dépression, les agents des entreprises nationalisées, les fonctionnaires savent bien, comme les paysans, que l'incontestable redressement économique et financier, dû, pour une bonne part, aux sacrifices des classes populaires, a surtout profité aux catégories sociales les plus aisées.

Ils savent aussi que si ce redressement est aujourd'hui menacé, il l'est bien davantage par le poids croissant des charges improductives qui pèsent sur le pays et par la tendance actuelle à la hausse des prix que par ces organisations qui cherchent « à profiter de la faiblesse de l'Etat » en s'adonnant au « défaut national » de la revendication.

Les syndicalistes de la C.F.T.C., qui ont, eux, une conception du civisme exempt de fluctuations dues à la conjoncture politique, pensent que défendre les exigences de la justice sociale n'est pas seulement l'expression de la défense d'intérêts particuliers, c'est aussi et surtout un devoir national auquel, dans les circonstances présentes, ils ne sont pas disposés à se dérober.

Le 31 août 1961.

A l'origine de la chaîne des biens...

Et la politique des prix? Nous aurions beaucoup à dire sur la pression constante qui s'exerce sur les prix des denrées alimentaires et aussi sur notre affrontement au négoce traditionnel. On ne doit pas oublier que c'est l'effondrement du cours de la pomme de terre qui est à l'origine de la révolte bretonne. Vendue par le producteur finistérien 5 francs le kilo, elle se retrouvait sur les marchés parisiens à 40 francs. En ce domaine, les jeunes demandent des dispositions qui aident les groupements de producteurs à rester maîtres de leurs produits aussi loin que possible dans le circuit de distribution.

Cette réforme structurelle est indispensable au dynamisme de l'économie nationale. Elle nécessite un important transfert de revenus, seul moyen qui se soit révélé susceptible, dans la plupart des pays, de corriger, non seulement les inégalités de revenus entre les agriculteurs et les autres catégories sociales, mais à l'intérieur même de la profession agricole.

...ils veulent être le premier maillon de la démocratie

Cette politique de transfert suppose des choix en matière de répartition du revenu national. Elle appelle, en conséquence, une recherche entre syndicalistes ouvriers et agricoles pour que soient résolus dans la justice, les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs.

Les jeunes agriculteurs savent que leurs options relatives au pouvoir économique : gestion des entreprises, organisation du marché, orientation de l'économie nationale, rejoignent les aspirations à la prise de responsabilités du monde ouvrier.

Nous pourrions parler de convergences de positions.

Ces mêmes jeunes dirigeants partagent aussi avec les travailleurs des villes une lourde inquiétude quant aux dangers qui menacent la démocratie. Si, en août 1961, le syndicalisme agricole a décidé de ne pas reprendre immédiatement l'action directe, c'est que la menace d'un nouveau putsch a pesé sur sa décision.

Ceux qui sont insatisfaits de la démocratie actuelle doivent se retrouver pour que les forces vives du pays puissent instaurer une véritable démocratie économique et sociale. Dans le contexte actuel, la perspective d'une rencontre prochaine entre les dirigeants nationaux du syndicalisme ouvrier et paysan nous paraît poser un premier jalon sur la voie de ce renouveau démocratique.

technique, de recourir aux moyens modernes de production, d'augmenter de façon sensible la quantité de produits commercialisés. De ce fait, les conditions de travail restent précaires, le niveau de vie faible.

L'observateur étranger à la profession sera tenté de penser que les paysans devraient s'attaquer eux-mêmes aux causes de leurs difficultés, mais on s'aperçoit chaque jour que les plus entrepreneurs d'entre eux se heurtent à des obstacles juridiques, financiers, sociaux, qui ne peuvent être surmontés sans une politique cohérente.

...prennent à bras-le-corps leur avenir

Aussi, les jeunes dirigeants agricoles ont-ils mis l'accent sur une série de mesures à court terme ou à long terme, mais coordonnées entre elles. Ils sont particulièrement attachés à la constitution d'entreprises agricoles viables confiées à des sociétés d'aménagement foncier, disposant d'un droit de préemption sur les terres à vendre et à louer afin d'opérer les regroupements nécessaires et d'éviter les spéculations foncières. Dans le même sens, ils demandent que les chefs d'exploitations puissent, à 60 ans, bénéficier d'une retraite suffisante, dans la mesure où ils s'engagent à remettre leur terre à ces sociétés. Le même problème est posé à ceux qui pourront se reclasser dans un autre secteur d'activité.

A l'objection : vous accélérez ainsi la disparition des petites exploitations et favorisez la création d'unités de production de type capitaliste, nous répondons : si les jeunes préconisent l'adaptation des superficies au progrès technique, ils optent conjointement pour des structures d'entreprises où chaque travailleur, apporteur ou non de capitaux, puisse être associé pleinement à la prise de décisions.

Pour l'équipement de la C.F.T.C. SOUSSCRIVEZ !

A LA DÉCOUVERTE DE L'ART DANS LES MUSÉES DE PARIS

Une
passionnante
"Histoire
de l'Art"
en
marchant.

par J. P. CRESPELLE

hachette

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

Chronique des hommes à abattre ATTEINTES aux libertés syndicales

Les patrons pensent et disent que les atteintes au droit syndical ont « pratiquement » disparu dans l'industrie des métaux. Qu'en est-il ?

SIMCA A POISSY. — L'élection des délégués du personnel du mois de juin a défrayé la presse à plusieurs reprises. La C.F.T.C. a obtenu un élu malgré les manœuvres du syndicat indépendant et la complicité des représentants de la direction dont la consigne était de « laisser faire » attendu que ce n'est pas son rôle d'arbitrer « les querelles entre syndicats ». Moyennant quoi, les bulletins C.F.T.C. ont pratiquement disparu, pendant un temps plus ou moins long, de très nombreux bureaux de vote. Plusieurs travailleurs non syndiqués sont venus nous voir et nous ont écrit pour nous faire part de leur dégoût devant les méthodes employées. Cependant le juge d'instruction de Poissy, tout en reconnaissant l'existence de nombreuses irrégularités, n'a pas voulu annuler les résultats de l'élection, au motif que la C.F.T.C. n'avait pu apporter la preuve que les résultats eussent été différents si l'on avait agi régulièrement. Dès lors que les irrégularités étaient flagrantes, nous pensons que le meilleur moyen de s'en rendre compte eût été de recommander l'élection... Un coup moral sérieux a cependant été porté au gangstérisme syndical tel qu'il se pratique chez Simca et qui évoque, à plus d'un titre, celui d'autre-Atantique.

F.I.M. A DELLE. — Les mésaventures arrivées au délégué Prachinetti sont racontées page 4.

WYSS A GRAY. — Un tribunal français constate qu'un patron porte atteinte à la liberté syndicale et au droit de grève. Ce fait exceptionnel

est rapporté au bas de cette page.

RENAULT, ou quand les entreprises nationalisées donnent le mauvais exemple. — Après le licenciement de notre camarade Humeau, secrétaire syndical adjoint de l'usine de Billancourt, M. Romagné, secrétaire syndical de la section d'entreprise du Mans, est à son tour licencié. Motif : a été vu dans le cortège et a pris la parole au cours d'un débrayage.

A Flins, 50 peintres sont licenciés pour s'être mis en grève sans avoir observé le préavis en vigueur (que l'on ne connaît pas) ; le manque à gagner de la direction est spectaculaire : 200 voitures sont à rectifier par jour. La prime exceptionnelle de décembre subira une amputation de 20 % pour tous les travailleurs totalisant 8 heures de grève au cours d'un trimestre donné (auparavant, la semaine servait de référence).

THERMOR A ORLEANS. — Lors de la grève du 7 juin, les travailleurs qui ont quitté l'usine sans bon de sortie délivré par les chefs ont reçu un avertissement. La direction dit qu'il y a infraction au règlement intérieur (!).

X... A DOUAI. — La direction lock-out le personnel deux jours pour contraindre les travailleurs à cesser leur grève d'une heure par jour.

S.G.E. A VILLEMUR. — La direction ayant décidé que la bouteille de bière vendue 0,60 NF dans le commerce serait cédée dans l'usine au prix de 0,90 NF, la C.F.T.C. avait sorti un tract sur le caractère scandaleux du bénéfice patronal. A la suite de quoi la direction a déposé auprès du procureur de la République contre X pour diffamation, avec constitution de partie civile...



Un souci majeur pour la C.F.T.C. : défendre le droit syndical

LES MENSUELS

LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR DU POINT

LES discussions paritaires menées à ce sujet montrent qu'il existe une certaine anarchie dans la manière de déterminer la valeur du point.

L'anomalie de la situation résulte du double examen suivant :

a) Comparaison entre les garanties de salaires offertes aux mensuels et aux ouvriers, à coefficient égal, par exemple : 150-170.

b) Comparaison entre les pourcentages d'évolution des barèmes ouvriers d'une part et de ceux des mensuels, d'autre part.

Ces comparaisons ne sont naturellement valables que dans la mesure où la définition des garanties comparées est similaire. Elles ont été effectuées parce que nous avons noté une dévalorisation des garanties de salaires des mensuels par rapport à celles des ouvriers.

Dans tous les départements, les

mensuels devraient se mettre en liaison avec les dirigeants de syndicats pour examiner la situation et en tirer les conséquences pour fixer les revendications et entamer une campagne d'explications sur les buts de ces activités.

rantie du P3, du P1, voire de l'OS2.

Récemment les mensuels de Valenciennes ont signé un accord qui crée un lien basé sur l'évolution de l'ensemble de la grille ouvrière.

Cette valeur du point s'applique à partir du coefficient 170. La « courbe de raccordement » est établie de l'indice 100 à l'indice 170, en traçant une droite entre le salaire du M1 x 173,33 soit le coefficient 100, et le salaire du P3 x 173,33, soit le coefficient 170.

D'une manière générale, les diverses solutions propres aux mensuels font partie d'une politique générale des salaires dans les départements. En effet, ouvriers et mensuels, unis devant le patronat, agissent d'une manière coordonnée. En 1961, c'est une condition d'efficacité.

LA RACAILLE

LE 21 octobre 1960, la C.F.T.C. déclanchait aux Ets Wyss, usine de laminage à froid à Gray, une grève qui devait se poursuivre durant trois semaines (salaires allant de 1,56 (MF) à 2,23 (P3) majorés d'une prime de production de 0,12 en moyenne. Enormes difficultés pour les délégués du personnel de rencontrer la Direction.

M. Wyss entendait régenter son affaire en maître absolu et méconnaître au maximum le syndicalisme ouvrier qu'il qualifiait de « chance dans l'économie française ». Se refusant à toutes concessions sérieuses à l'égard de « la racaille des syndicalistes français », il demandait à la force publique d'assurer la liberté du travail, tentative d'autant plus inutile que la grève fut totale dans les équipes de jour.

Par principe, la Direction refusait les recommandations unanimes de la Commission dé-

partementale de conciliation (dont par avance elle avait contesté la compétence), recommandations acceptées par la délégation ouvrière.

Cependant, par la suite, promesse était faite qu'à la reprise du travail « aucune rétorsion ne serait exercée et, en aucun cas » contre le personnel. Or, à la reprise, par réembauchage individuel... neuf de nos camarades dont le délégué syndical et deux délégués du personnel étaient licenciés.

L'inspecteur du Travail refusait l'autorisation de licenciement des délégués du personnel. Le tribunal d'instance de Gray, dans le jugement qu'il vient de rendre, reconnaît la légitimité de la grève, principalement du fait du refus répété de recevoir les délégués du personnel. Il souligne que la Direction n'a cessé de manifester constamment sa méconnaissance absolue, sinon son

mépris, de la liberté syndicale et du droit de grève, qu'elle a usé de moyens d'intimidation pour obtenir des aveux de culpabilité suspects, qu'enfin elle paraît avoir voulu sanctionner l'activité syndicale des délégués, ayant même fait preuve de mauvaise foi à leur égard.

En conséquence, la Direction est condamnée au paiement de l'indemnité de préavis et de dommages et intérêts pour rupture abusive du contrat de travail.

Wyss a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Besançon.

Une action en justice est également en cours, concernant nos sept autres camarades licenciés.

Cette période d'intense activité syndicale a fortement marqué les esprits dans notre région ; elle a démontré le sérieux de nos militants et... l'efficacité de la Caisse de résistance.

FIN SEPTEMBRE - Un magazine en héliogravure comme celui de MAI - Préparez sa diffusion

LES DISCOURS ET LA RÉALITÉ

LE 29 août, M. Debré a pris la parole à la radio et à la télévision, voici quelques extraits :

« La hausse du pouvoir d'achat de tous les travailleurs est indiscutable... le niveau de vie de juillet 1957 a été retrouvé en 1960, dépassé à la fin de cette année, dépassé continûment en 1961. J'ajouterais un fait que chacun constate mais dont on parle peu : le plein emploi... »

« Je pourrais continuer et montrer la progression régulière de la construction, l'amélioration de l'équipement national notamment de l'équipement scolaire. »

« Nous ne pouvons pas céder à des demandes qui tendent à réduire inconsidérément la durée du travail... »

En résumé : Tout va très bien, Madame la Marquise... Revendiquer est un défaut national et « le gouvernement sera très ferme parce qu'il doit l'être ».

La réalité est, évidemment, un

peu moins rose et M. Debré, qui a tout le temps de se consacrer aux affaires sociales puisque les grandes affaires : Algérie, politique étrangère ne sont pas de son ressort, devrait savoir son incapacité de s'opposer à l'augmentation des prix... Il doit être au courant des problèmes d'emploi, tels ceux de Loire-Atlantique, ceux qui se posent avec acuité à Hennebont et aux Forges de l'Adour, que le problème du logement est loin d'être solutionné, que, dans quelques jours, des milliers de jeunes ne trouveront pas de place dans les écoles, les centres d'apprentissage, qu'il faut recruter, en vitesse, des maîtres et des professeurs.

Il n'est certes pas question de ne pas reconnaître que notre monnaie est devenue forte, que la production est en hausse, raison de plus pour que, nous aussi, nous soyons fermes dans nos revendications.

Nous serons fermes parce que nous devons l'être et que nous avons des raisons de l'être.

TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR

QUELS SONT VOS DROITS ?

I. - Chômage Etat

TOUT travailleur salarié, quelle que soit sa profession, industrielle, commerciale, agricole, libérale ou domestique, etc., et qui se trouve sans travail par suite d'un licenciement, peut prétendre au bénéfice des allocations de chômage total d'Etat.

Dès que le contrat de travail se trouve rompu, le travailleur privé d'emploi doit immédiatement se faire inscrire au service de la Main-d'œuvre de sa localité ou, à défaut, à la mairie de son domicile comme chômeur-demandeur d'emploi.

S'il est apte à un emploi et qu'il habite une localité où est ouvert un fonds communal de chômage, le chômeur bénéficie du régime « d'assistance de l'Etat », s'il remplit toutes les conditions prévues au décret du 12 mars 1951.

Depuis le 1^{er} octobre 1960 le montant des indemnités journalières de chômage est fixé comme suit (voir premier tableau), pour une durée d'une année (un abattement est prévu pour les mois suivants) :

En aucun cas les allocations de chômage versées par l'Etat ne peuvent dépasser des maxima fixés dans un barème établi en fonction des conditions de ressources du ménage.

II. - Assurance-chômage

LE RÉGIME d'allocations complémentaires de chômage pouvant se cumuler avec celui d'assistance de l'Etat existe depuis la Convention nationale interprofessionnelle du 31-12-1958, signée, d'une part, par la C.F.T.C., F.O., C.G.C., et, d'autre part, par le C.N.P.F. (Conseil National du Patronat Français), la C.G.T. y ayant adhéré par la suite.

Cette Convention a permis l'institution d'un organisme national appelé U.N.E.D.I.C. (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) et de 53 organismes régionaux dénommés A.S.S.E.D.I.C. (Associations pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce).

Le salarié privé d'emploi, travaillant dans une entreprise du commerce ou de l'industrie, peut prétendre à une indemnité complémentaire de chômage s'il remplit les conditions prévues par le règlement de ce régime.

Il doit d'abord demander à son dernier employeur une demande d'admission et une attestation, ainsi que le guide des formalités lui indiquant la marche à suivre pour toucher ses allocations complémentaires.

Dès qu'il sera inscrit comme demandeur d'emploi au service de la Main-d'œuvre ou à la mairie de sa résidence, s'il est physiquement apte à un emploi et âgé de moins de 65 ans, il doit envoyer, dans les délais les plus courts, sa demande d'admission et son attestation à l'A.S.S.E.D.I.C. à laquelle était affilié son dernier employeur.

En plus des allocations versées par l'Etat le travailleur privé d'emploi de l'industrie et du commerce percevra pendant 10 mois (une prolongation pouvant aller jusqu'à 10 mois supplémentaires est prévue pour les chômeurs ayant atteint un certain âge) une allocation journalière égale à 35 % du salaire journalier moyen des six derniers mois. Toutefois, le total des deux allocations (Etat et A.S.S.E.D.I.C.) ne peut être supérieur à 80 % du dernier salaire (dans certains cas ce pourcentage est porté à 85 %. 90 % ou 95 %).

Le régime d'assurance-chômage est alimenté par une contribution sur les salaires de 1 %, dont 0,80 % est à la charge de l'entreprise et 0,20 % à celle du salarié. Ce taux pourra être réduit dès que le total des réserves correspondra au montant prévu par le règlement (2,5 % des salaires ayant servi de base aux contributions du dernier exercice).

Le montant des allocations journalières A.S.S.E.D.I.C. ne peut être inférieur à celui des allocations de l'Etat, c'est-à-dire que le taux journalier le plus faible est fixé à 4,20 NF, 4,10 NF ou 3,85 NF, selon la commune de résidence du chômeur.

Aux permanences locales de la C.F.T.C. les travailleurs privés d'emploi trouveront les renseignements pour faire valoir leurs droits.

Le travailleur privé d'emploi, travaillant dans une entreprise du commerce ou de l'industrie, peut prétendre à une indemnité complémentaire de chômage s'il remplit les conditions prévues par le règlement de ce régime.

AMÉLIORATIONS DE LA CONVENTION DU 31-12-58 EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

DEPUIS la création de l'assurance-chômage, la C.F.T.C., par son action, a obtenu des améliorations à la Convention du 31 décembre 1958.

C'est ainsi qu'elle a signé des avenants à celle-ci modifiant les règles fixées lors de l'institution des A.S.S.E.D.I.C. :

— Assouplissement des conditions du départ du délai de carence de trois jours.

— Prise en charge par les A.S.S.E.D.I.C. des jeunes gens se trouvant sans emploi au retour du service militaire.

— Fixation à 35 % l'allocation journalière de chômage quelle que soit la durée de versement.

— Mise en place d'un fonds social dans toutes les A.S.S.E.D.I.C.

Les principales améliorations ont porté sur la période d'indemnisation, telles qu'elles ressortent dans le deuxième tableau ci-dessous :

La C.F.T.C. s'est fixé d'autres objectifs à atteindre et qui restent actuellement en suspens, notamment :

— Le maintien de l'allocation complémentaire aux chômeurs acceptant de suivre un stage de F.P.A.

— Le relèvement des allocations minimales, et suppression des abattements de zones.

— L'indemnisation des travailleurs en chômage partiel.

— Les moyens financiers à donner aux A.S.S.E.D.I.C. pour leur permettre toutes initiatives dans l'étude des problèmes de l'emploi.

Avant la reconduction de la convention du 31-12-58 pour une période de trois années, seule la C.F.T.C., dans les délais contractuels, a demandé que soit modifié le règlement du régime dans le cadre de la révision de cette Convention.



Faire progresser le droit des travailleurs.

AYANTS DROIT	Paris et communes de Seine et S.-et-O. assimilées à Paris en NF	Communes + de 5 000 habitants en NF	Communes - de 5 000 habitants en NF
Chef de ménage	4,20	4,10	3,85
Majoration pour conjoint ou personne à charge	1,80	1,75	1,65
DUREE DES PRESTATIONS	Avant le 27-4-61 (en jours)	Après le 27-4-61 (en jours)	
DUREE NORMALE	270	300	
Prolongation pour ancienneté :			
— Après 5 ans	30		
— Après 10 ans	60	30	
— Après 15 ans	90	60	
Prolongation en raison de l'âge :			
— Plus de 40 ans		60	
— Plus de 50 ans		210	
— Plus de 60 ans		300	

Le nouveau barème des prestations familiales

UNE AUGMENTATION DÉRISOIRE !...

EN application du décret du 16 février 1961 (numéro 61-170) une augmentation des prestations familiales devait suivre celle du 1^{er} janvier 1961. C'est cette seconde augmentation qui intervient à partir du 1^{er} août 1961 en portant le salaire de base (sur lequel sont calculées les prestations familiales) de 227 NF. à 234 NF. (zone 0).

Se trouvent majorées : les allocations familiales, les allocations de maternité, les allocations prématernelles. L'allocation de salaire unique est, une fois de plus, exclue de cette augmentation !

La C.F.T.C. a protesté de nombreuses fois contre le caractère dérisoire des augmentations de prestations familiales qui sont intervenues ces dernières années et qui, d'ailleurs, ont été rares !

Depuis l'augmentation du 1^{er} janvier, elle-même infime, celle qui intervient au 1^{er} août 1961 apportera... 154 anciens francs pour une famille de 2 enfants et.... 385 anciens francs pour une famille de 3 enfants. Sans commentaires !

Nous publions ci-dessous, le nouveau barème des prestations familiales à partir du 1^{er} août 1961 (en NF).

Pourcentage d'abattement de la localité	Salaire de base A.F.	Salaire de base S.U.	Montant mensuel des prestations familiales (AF + IC + SU)								Montant mensuel des prestations familiales (AF + IC)				
			Jeune ménage sans enfant (a)	1 enfant (a)	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Chaque enfant en plus	Majoration pour enfant de plus de 10 ans (b)	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Chaque enfant en plus	Majoration pour enfant de plus de 10 ans (b)	
0 %	234	180	18	36	133,29	243,60	335,91	92,31	11,70	61,29	153,60	245,91	92,31	11,70	
0,5 %	233	179,50	17,95	35,90	132,87	242,80	334,78	91,98	11,65	61,07	153,05	245,03	91,98	11,65	
2,5 %	228,50	175,50	17,55	35,10	130,28	238,325	328,82	90,495	11,425	60,08	150,575	241,07	90,495	11,425	
3,5 %	226	174	17,40	34,80	129,13	236,20	325,87	89,67	11,30	59,53	149,20	238,87	89,67	11,30	
4 %	225	173	17,30	34,60	128,51	235,15	324,49	89,34	11,25	59,31	148,65	237,99	89,34	11,25	
5 %	222,50	171	17,10	34,20	127,16	232,775	321,29	88,515	11,125	58,76	147,275	235,79	88,515	11,125	
6 %	220	169,50	16,95	33,90	126,01	230,65	318,34	87,69	11	58,21	145,90	233,59	87,69	11	
6,5 %	219	168,50	16,85	33,70	125,39	229,60	316,96	87,36	10,95	57,99	145,35	232,71	87,36	10,95	
7,5 %	216,50	166,50	16,65	33,30	124,04	227,225	313,76	86,535	10,825	57,44	143,975	230,51	86,535	10,825	
8 %	215	165,50	16,55	33,10	123,52	226,30	312,50	86,205	10,775	57,22	142,875	229,63	86	10,75	

a) Salaire unique seulement.

b) A l'exception de l'aîné des familles de moins de 3 enfants.

Le tableau concernant les augmentations des allocations de maternité et les allocations prématernelles est paru dans le n° 842 de « Syndicalisme Hebdomadaire ».

ÇA C'EST PASSÉ PENDANT

LES VACANCES

LA PAIX N'ÉTAIT PAS ENCORE AU RENDEZ-VOUS !

Juillet-août : grosse période des vacances. Celle-ci a cependant été fertile en événements de toutes sortes, tant sur le plan intérieur qu'international.

Mais la paix n'était pas en vacances au rendez-vous.



LUGRIN : POURPARLERS AJOURNÉS

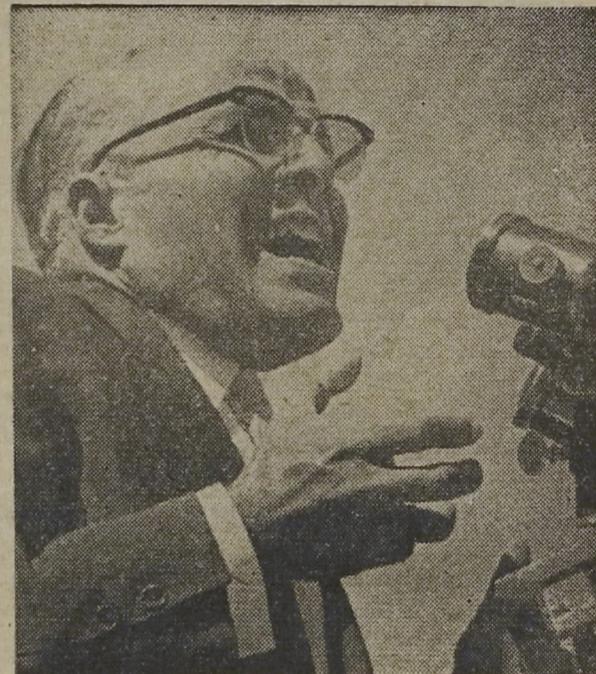
Fin juillet, les conversations entre le Gouvernement français et le FLN ont été, une nouvelle fois, ajournées et les perspectives de paix en Algérie se sont encore éloignées !

Ce conflit, dont les répercussions envoient la vie nationale et internationale n'a pourtant que trop duré... Notre photo : la délégation du FLN quitte le château de Lugrin.

CRISE A BIZERTE

Une grave crise entre la France et la Tunisie, allant jusqu'à un conflit armé, s'est ouverte à propos de Bizerte.

L'assemblée extraordinaire de l'O.N.U., à laquelle la France a refusé de participer, a demandé d'ouvrir des négociations sur ce sujet.



LE MALAISE PAYSAN

Le malaise paysan demeure. Le Premier Ministre, s'il a accepté d'avancer la date de réunion de l'Assemblée nationale a refusé que cette réunion « ait un aboutissement législatif »

Les paysans, dont certains de leurs problèmes rejoignent ceux des travailleurs, ne veulent plus se contenter de paroles. Ils veulent des actes.

Notre photo : Manifestation commune des ouvriers et des paysans à Saint-Nazaire.

MORT D'ERNEST HEMINGWAY

Le célèbre écrivain américain Ernest Hemingway est mort à l'âge de 62 ans, à Sun Valley (U.S.A.). Voici Ernest Hemingway, dans une attitude classique, alors qu'il assistait à une course de taureaux en Espagne, spectacle qu'il appréciait particulièrement.



17 FOIS LE TOUR DE LA TERRE

Le deuxième cosmonaute soviétique, Guerman Titov, qui a tourné 17 fois autour de la Terre en 25 heures 18, en parcourant 700 000 kilomètres, à 250 kilomètres d'altitude, a été accueilli triomphalement à Moscou après cet exploit.

Notre photo : M. Khroutchtchev présentant Titov (à gauche), à la foule moscovite. A droite, le premier cosmonaute : Youri Gagarine.

ACCIDENT A LA VALLÉE BLANCHE

Un avion militaire de la base de Luxeuil, effectuant un vol d'entraînement au-dessus de la Vallée Blanche (près de Chamonix) a coupé accidentellement les câbles du téléphérique. Bilan : 9 morts, 35 blessés graves. Notre photo : deux télésièges du téléphérique de la Vallée Blanche.

